

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 31 mars 2022

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 22h27.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Elói JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (jusqu'à la question n°12 incluse) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°31 incluse) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°8 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Nicolas BODIN, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Thise : M. Loïc ALLAIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieille : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Elói JARAMAGO

Procurations de vote : E.AEBISCHER à K.BERTAGNOLI, G.BAILLY à L.MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse), N.BODIN à M.ZEHAF, C.CAULET à F.PRESSE, F.BRAUCHLI à A.CHAUVET, C.DEVESEA à B.CYPRIANI, V.HALLER à D.HUGUET, P.C.HENRY à L.FAGAUT, M.LEMERCIER à C.WERTHE, C.LIME à A.CHASSAGNE, M.T.MICHEL à M.ETEVENARD, M.PIGNARD à K.DENIS-LAMIT, A.POULIN à J.E.LAFARGE, J.H.ROUX à Y.POUJET, J.SORLIN à S.COUDRY, G.SPICHER à O.GRIMAITRE, S.WANLIN à A.GHEZALI, A.BLESSEMAILLE à J.KRIEGER, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, C.BOTTERON à A.NAPPEZ, M.LEOTARD à J.M.BOUSSET, M.JASSEY à Y.MAURICE (à partir de la question n°13), D.PARIS à E.BOURGEOIS, M.FELT à Y.GUYEN, P.CONTOZ à D.HUOT, N.DUSSAUCY à M.J.BERNABEU, B.VUILLEMIN à D.HUOT (à partir de la question n°9), L.ALLAIN à F.TAILLARD

Délibération n°2022/006073

Rapport n°43 - Réalisation de voies cyclables sur le territoire de Grand Besançon Métropole - Demande de subventions

Réalisation de voies cyclables sur le territoire de Grand Besançon Métropole - Demande de subventions

Rapporteur : M. Yves GUYEN, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Nouveaux itinéraires cyclables »	Montant de l'opération : 1 310 000 €
Sous réserve de vote du BP 2022 et du PPIF 2022-2026	

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de confirmer la réalisation de deux liaisons cyclables, valider leur plan de financement, et autoriser Mme la Présidente à signer tout acte afférent permettant la bonne réalisation de ces aménagements.

I. Contexte

Le Schéma cyclable du Grand Besançon Métropole a été validé en avril 2019. Il expose le souhait de développer la pratique cyclable en agissant sur l'ensemble du système vélo. Ainsi ses actions offrent une approche complémentaire :

ACTION 1 : Encourager la pratique cyclable par la réalisation d'aménagements cyclables structurants
ACTION 2 : Développer le stationnement cyclable
ACTION 3 : Proposer une nouvelle offre de location de vélo moyenne et longue durée
ACTION 4 : Informer, communiquer et sensibiliser
ACTION 5 : Suivre et évaluer la mise en œuvre

L'action 1 présente les infrastructures structurantes de Grand Besançon Métropole à aménager, ou à sécuriser, ou encore dont la signalétique doit être améliorée.

A ce titre, il est proposé la réalisation de deux axes cyclables inscrits au Schéma directeur à savoir :

Itinéraire cyclable Grandfontaine - Belle Etoile

Cet aménagement de 3 km va relier Grandfontaine à la Belle Etoile et aux itinéraires cyclables présents à proximité.

L'objectif principal sur cet itinéraire très roulant est la mise en sécurité des cyclistes.

Cette voie va constituer un véritable maillage cyclable entre Besançon et l'Ouest de l'agglomération puisque, non seulement, elle reliera le pôle Ouest avec tous ses équipements d'envergure comme le pôle santé, le tramway, la zone de Chateaufarine, et plusieurs Zones d'Activités, mais elle permettra également de raccorder les aménagements cyclables réalisés récemment entre la Belle Etoile - Besançon et Montferrand - la Belle Etoile.

L'estimation du projet s'établit à 610 000,00 € HT. Le plan de financement s'établit comme suit :

UNION EUROPEENNE	305 000,00
ETAT – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	183 000,00
GBM	122 000,00
TOTAL	610 000,00

Grand Besançon Métropole s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Itinéraire cyclable Besançon-Thise :

Le projet consiste à ménager un itinéraire cyclable entre le village de Thise et l'entrée de la ZAE BTC sur 1,1 km.

Cet itinéraire est prévu dans le cadre du Schéma cyclable d'agglomération et concerne une grande pénétrante dans la ville depuis le secteur Est.

La rue sur laquelle est située le projet représente la principale sortie de la commune de Thise en direction de la ZAE Besançon-Thise-Chalezeule puis de l'Est de Besançon. Cette rue ne bénéficie pas actuellement d'aménagements permettant une pratique cyclable sécurisée (trafic routier et vitesse élevée, aucun aménagement cyclable).

Par ailleurs, cet itinéraire a fait l'objet de demandes régulières de cyclistes et d'associations (Association Vélo Bisontin).

L'estimation du projet est de 700 000 € HT. Le plan de financement s'établirait comme suit :

UNION EUROPEENNE	250 000,00
ETAT	210 000,00
DEPARTEMENT DU DOUBS	100 000,00
GBM	140 000,00
TOTAL	700 000,00

L'Etat sera sollicité dans le cadre de la DSIL et de l'appel à projets « Plan France Relance Vélo », le cas échéant.

Grand Besançon Métropole s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les projets et les plans de financements tels qu'exposés dans la délibération ;
- confirme l'intention de réaliser deux itinéraires cyclables sur le territoire de Grand Besançon Métropole ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires indiqués ci-dessus et de tout autre partenaire potentiel et à signer les éventuelles conventions à intervenir pour la réalisation de ces itinéraires cyclables ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0*

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*